



OFDIG

Observatoire francophone
pour le développement
inclusif par le genre



Discrimination et entrepreneurialité des femmes au Cameroun

Sariette Batibonak

Cahier de recherche, No 05-2022



OFDIG

Observatoire francophone
pour le développement
inclusif par le genre

Mention légale

Le contenu de ce cahier de recherche n'engage que ses auteurs·rices

Cahier de recherche OFDIG no 05-2022

«Discrimination et entrepreneurialité des femmes au Cameroun» Sarette Batibonak

ISBN : 978-2-9821216-2-1

Dépôt légal, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2022

**OFDIG**

Observatoire francophone
pour le développement
inclusif par le genre

Note sur l'auteurice

Sariette Batibonak (ICT University, Cameroun)

Sariette Batibonak est socio-anthropologue, méthodologue et éditrice. Elle est professeure titulaire à l'ICT-University, enseignante et directrice de l'École Doctorale à l'Université Évangélique du Cameroun (UEC). Portant sur les terrains africains et européens, ses recherches sont axées entre autres sur l'épistémologie africaine et sur les questions de développement. Elle étudie diverses thématiques qui gravitent autour du social en lien avec la marginalité : des femmes, des jeunes, des acteur·rice·s de développement, des minorités religieuses, des « cadets sociaux ». Pr. Batibonak initie diverses activités associatives, scientifiques et particulièrement dans l'entrepreneuriat universitaire, académique et scientifique. Elle est membre fondatrice et active de plusieurs associations, organisations non gouvernementales et elle siège comme secrétaire générale du Centre d'Appui aux Femmes et aux Ruraux (CAFER).

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ.....	II
INTRODUCTION.....	7
1. Environnement des affaires au Cameroun	8
<i>1.2. Les affaires et le développement du Cameroun</i>	<i>11</i>
2. La place de la femme dans le cadre légal de l’entreprise au Cameroun et l’inclusivité	12
<i>2.1. Évocation et analyse du cadre juridique</i>	<i>13</i>
<i>2.2. Facilités gouvernementales dans la mise en œuvre du cadre juridique</i>	<i>14</i>
3. Des femmes aux multiples statuts « entrepreneuriaux »	15
<i>3.1. Des exemples de la présence féminine dans les sociétés étatiques ou parapubliques</i>	<i>16</i>
<i>3.2. Catégorie industriellement sous-représentée</i>	<i>17</i>
<i>3.3. Des PME estampillées au féminin.....</i>	<i>19</i>
<i>3.4. Concentration micro-entrepreneuriale</i>	<i>19</i>
<i>3.5. Des sur-positionnements féminins dans l’informalité</i>	<i>21</i>
4. Dynamique d’implosion des initiatives individualisées	24
<i>4.1. Lueurs et bribes statistiques sur l’entrepreneuriat féminin</i>	<i>24</i>
<i>4.2. Les domaines de prédilection entrepreneuriaux des femmes</i>	<i>26</i>
5. Contours, complexité et modes de démarginalisation.....	27
<i>5.1. Surentrepreneuriat féminin</i>	<i>28</i>
<i>5.2. Démarginisation par la prise d’initiative</i>	<i>30</i>
CONCLUSION.....	33
BIBLIOGRAPHIE	35

RÉSUMÉ

La mise à l'écart des femmes se manifeste en Afrique, dans une certaine mesure, par leur sous-représentation aux postes de décisions et par des difficultés à s'investir dans les entreprises à grande valeur ajoutée. Ce faisant, elle constitue un phénomène pertinent à décrypter. Entreprendre mobilise des moyens conséquents pour émerger et pour réussir. Parfois, sur ce chemin, les femmes se heurtent à des entraves indubitables. Divers angles s'illustreraient aisément pour la mise en cohérence des entours du statut du féminin entrepreneurial. Le problème de départ évoque ces décennies de revendications sans apport consistant ni probant. Pour mieux cerner la donne, l'entrepreneuriat des femmes camerounaises sert de pilier observatoire. Comment se décline leur degré de prise d'initiative ? Comment ces initiatives s'érigent-elles en pistes de solution pour leur démarginalisation ? Plus spécifiquement, malgré les obstacles, l'entrepreneuriat au féminin au Cameroun se situerait entre une double étreinte qu'il mérite de scander. Dans ce pays, les femmes se déploient dans le secteur informel et dans le secteur privé à travers de très nombreuses activités génératrices de revenus, parfois en marge de leurs emplois officiels. Seulement, ces réalités sur-entrepreneuriales côtoient d'infimes résultats. Comment comprendre ce paradoxe et quelle place lui accorder dans les recherches ? Cette réflexion qui, dans le cadre de l'Observatoire francophone pour le développement inclusif par le genre (OFDIG), prend appui sur des recherches engagées depuis plus de deux décennies interroge eu égard aux marques de rupture et de continuité. Au total, il en ressort deux dynamiques différentes. D'abord, il s'agit de celle de l'État qui améliore l'environnement (qualitatif) pour les femmes y compris sur le plan statistique (quantitatif). Ensuite, y contribue également le dynamisme des femmes elles-mêmes qui se prennent en charge. Analyser ce phénomène transitera par une analyse de l'existant, par ses contours, par sa complexité ainsi que par le descriptif des méthodes de démarginalisation.

Mots-clés : Discrimination, entrepreneuriat, femmes, Cameroun, (dé)marginalisation

INTRODUCTION

La problématique de la discrimination entre les genres constitue un point pertinent des rapports sociaux et de domination entre les sexes. En effet, les inégalités sociales ont tendance à nourrir les échanges conflictuels et les mises en marge dans l'humanité. En conséquence, l'équilibre et la cohésion sociale sont entachés. Les questions à propos de la marginalisation des femmes ont fait l'objet de nombreuses réflexions durant des décennies (Benradi, 2008 ; Sow, 2009 ; Ndjah Etolo, 2020). Les droits des femmes, au-delà des guerres et des révolutions, viennent ouvrir une nouvelle ère.

La ligne directrice de cette recherche, abordée antérieurement (Batibonak, 1997 ; 2000 ; 2008 ; 2009) et poursuivie grâce à l'appui de l'Observatoire francophone pour le développement inclusif par le genre (OFDIG), se concentre autour d'écarts exclusifs qui perdurent malgré les actions de démarginalisation et une conjoncture sur-entrepreneuriale à résultats minimes. Depuis les années 1990, au Cameroun, le secteur privé constitue le moteur de l'économie grâce au programme de privatisation des entreprises publiques. L'essor de l'investissement ne pourrait alors être appréhendé sans mesurer la participation de toutes les composantes de la société. À l'international, le débat sur l'égalité entre les genres est de plus en plus important et se répercute au sein de la question économique. Dans cette logique, l'Union africaine projette, d'ici 2063, une égalité des genres dans toutes les sphères sociales. Ce contexte exemplifie un processus déjà mis en branle à travers des dynamiques internes, externes, individuelles, collectives et privées. À la lumière de ces informations, notre étude se penche donc sur le constat suivant : malgré les nombreuses prises en charge concernant la mise à l'écart des femmes, l'inégalité entre les genres demeure. Toutefois, les femmes, grâce à l'entrepreneuriat, réinvestissent un espace dans lequel elles s'impliquent et font preuve de dynamisme.

Quelques données de cette étude, issues de nos recherches antérieures, sont renouvelées par des investigations récentes qui se sont déroulées de 2018 à 2022. La documentation est abondante sur l'entrepreneuriat féminin, et peu ou prou traite de l'entrepreneuriat¹. Loin de procéder par une

¹ Nous définissons l'entrepreneuriat comme le degré d'entreprise ou le degré de prise d'initiative.

revue de la littérature, nous souhaitons néanmoins relever quelques études intéressantes. L'analyse intitulée « La participation de la femme à l'activité économique au Cameroun » (Bello Fika et Dzoyem Sokeng, 2015) et l'article « Mesures de l'activité économique au Cameroun et relations de genre au Cameroun » (Foa Diesse, 2015) dressent deux décors micro-économétriques. Les références gouvernementales, telles que le Document de Stratégie de la Croissance et de l'Emploi (DSCE), L'Enquête Démographique et de Santé – Multiple Indicator Cluster Survey (EDS-MICS) et L'Enquête Camerounaise Auprès des Ménages (ECAM), illustrent d'autres pans de cette réalité. L'EDS-MICS (2011) relève des informations socio-économiques, culturelles et démographiques à propos des femmes âgées de 15 à 49 ans. Au total, 14 214 ménages ont servi de base et 15 426 femmes ont été interrogées (EDS-MICS, p. 11). Scruter les documents réglementaires sur l'inclusion dans une conjoncture de discrimination des genres illustre l'absence d'aide offerte aux femmes en matière entrepreneuriale. L'approche qualitative mobilisée met de l'avant l'ethnographie constante des situations de terrain par l'empirique et la confrontation des sources, en vue de se focaliser sur les acquis.

Dans le cadre de cette analyse, nous présenterons le climat général des affaires au Cameroun en revisitant les grandes réformes qui ont permis la revalorisation des investissements. Nous analyserons également la place que les actions gouvernementales accordent aux femmes ainsi que le cadre légal qui régit la vie sociale de ce pays. Cet argumentaire tend à visibiliser les procédures et les actions menées pour l'autonomisation des femmes.

1. Environnement des affaires au Cameroun

Selon le DSCE (2009), le gouvernement camerounais envisage de s'inscrire dans la liste des pays émergents d'ici 2035. Il n'est donc pas rare de noter un engouement autour du système économique pour essayer de relever la courbe de la croissance. La planification des pouvoirs publics oscille autour de l'industrie (Khan-Mouhammad et Amougou, 2020) et de la participation du plus grand nombre dans la relance du Cameroun. Plus spécifiquement, le travail du DSCE, dans le but d'atteindre ces objectifs, est décrit ainsi :

Plaçant résolument le défi de la croissance et de la création d'emplois au centre de ses actions en faveur de la réduction de la pauvreté, le DSCE est désormais, conformément à la Déclaration de Paris, le cadre de référence de la politique et de l'action

gouvernementale ainsi que le lieu de convergence de la coopération avec les partenaires techniques et financiers en matière de développement. Il constitue ainsi le vecteur de la recherche de la croissance et de la redistribution de fruits jusqu'aux couches les plus vulnérables de la population avec un accent particulier sur les femmes et les jeunes. (DSCE, 2009, p. 8)

Selon le DSCE, le pays escompte une croissance réelle et se positionne pour la redistribution des retombées en faveur de la non-exclusivité. Les répercussions concerneront les personnes les plus vulnérables. Une question se pose : s'il en est ainsi dans la théorie, qu'en sera-t-il dans la pratique ? Un département ministériel, le ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Économique Sociale et de l'Artisanat (MINPMEESA), a été créé. Il est essentiel à la prise en charge des questions entrepreneuriales. Le 30 juin 2022, il a rendu public son palmarès annuel : Annuaire Statistique avec 324 899 petites entreprises créées en 2021. Créer la richesse est donc le credo lancé aux initiatives privées pour faire de l'émergence du Cameroun une priorité.

1.1. Le développement tout genre

Toutefois, il convient de s'attarder sur la question du genre. La problématique autour de la contribution des femmes dans l'élaboration des plans de développement africains constitue une préoccupation d'importance. Au regard de l'organisation des sociétés « traditionnelles » de ce continent, les femmes trouvent aisément une place dite mitigée autour des fonctions de production et de reproduction. En effet, la multiprofessionnalité, la multifonctionnalité et le caractère multitâche étaient des postures normales². Dans le cas du Cameroun, il importe de noter une amélioration en ce qui concerne l'implication des femmes dans les actions étatiques. En effet, le taux de participation des femmes dans l'économie est abordé et questionné :

Selon les données fournies par la Banque Mondiale (World Development Indicators, 2012), au sein de la population féminine camerounaise âgée de 15 ans et plus, le taux de participation à l'activité économique n'a connu qu'une très faible hausse au cours des 2 dernières décennies. En effet, elle est passée de 55,3% en 1990 à environ 64% en 2010, soit une hausse de 8,6 points de pourcentage. L'on observe en outre sur la même période, une hausse relativement faible du rapport femmes/hommes dans le taux de participation à l'activité économique (allant de 69,4% à 82,7% en 2010, soit une hausse

² En effet, cette acceptation existait au sein de la société camerounaise. La norme était acceptée et pratiquée par une grande partie de la population. À titre d'exemple, en Afrique, avant la colonisation, il était normal que les personnes aient plusieurs professions et fonctions. Aujourd'hui, une personne se définit par une profession, une fonction et une activité.

d'environ 13,3 points de pourcentage), rapport largement inférieur à l'unité. (Bello Fika et Dzoyem Sokeng, 2015, p. 2)

Ces données indiquent que la participation des femmes dans le domaine économique s'est légèrement améliorée malgré la persistance d'un écart entre les hommes et les femmes et les efforts mis en place afin de contrer cette injustice sociale. Le monde des affaires s'est ouvert à tous les individus au point où les femmes sont désormais des gestionnaires participant à la création d'initiatives.

L'inconscient collectif, au niveau social et culturel, se centre autour de cette idée : les femmes devraient avoir leur place à l'intérieur, dans l'espace privé. Les prises d'initiatives leur permettent cependant d'intégrer l'espace public. Dans le même temps, militer pour la massification de l'entrepreneuriat pour toutes et tous en vue de l'émergence en 2035 induit des rajustements au sein des positions. Comment comprendre qu'en théorie, toutes et tous sont invité·e·s à participer au développement socio-économique, mais qu'en réalité, les femmes sont mises à l'écart lorsqu'il s'agit de participer à de grandes réalisations et lors de l'intégration à des postes de haut niveau ? En effet, le développement qui vise l'égalité entre les genres se réfère à la fois aux prises d'initiatives et aux nominations, comme nous le verrons.

La dialectique de l'émancipation en Afrique résonne au son d'une certaine ambivalence dans les idéologies politiques portées sur la féminité (Amisi Awezai M'Pala, 2017). Cette « inclusion discriminatoire », comme nous l'avons abordé, se manifeste dans les questions à propos des genres, et ce, à divers niveaux (Bella, 2015). Cette contradiction dans la division du travail laisse une lueur d'espoir dans la transformation des mentalités. En effet, la femme devrait être un maillon réel de la chaîne de production de la valeur ajoutée. Il y a, dans cette visée, une volonté de voir les femmes comme une contribution à la croissance. Comme Fatimatou, secrétaire des Journées de l'Entrepreneuriat au Cameroun, le mentionne lors d'un entretien : « Penser la mise à l'écart, c'est bien. Mais assumer les conséquences signifie que tout le monde est perdant. » (2022) Pour certain·e·s analystes de l'économie africaine, à l'instar de Mianda (2020), l'avenir du continent repose essentiellement sur la (re)considération de la féminité. Au final, il s'agit d'une

reconstruction³. En un mot, l'atteinte des objectifs de développement ne se limite pas à l'exclusion d'une tranche de la population. Dans ce sillage, le développement tout genre, sur tous les genres et avec tous les genres reste impératif. Il est important que les barrières sociologiques autour de l'exclusivité soient retirées. En effet, le domaine des affaires, bien encadré, propulserait le développement du Cameroun.

1.2. Les affaires et le développement du Cameroun

En 2006, la Banque mondiale constate un climat qui n'encourage pas les affaires au Cameroun (Pissang Keller, 2011). En dehors de son système légal signalant des vides juridiques et des risques politiques dans sa stratégie d'investissement, ce pays n'a pas encore complètement mis au clair le point sur la stigmatisation des femmes et leur faible présence dans les milieux de décision. Les données de l'EDS-MICS (2011) précisent le taux d'occupation économique au Cameroun à 68,1% chez les femmes contre 87,2% chez les hommes. De ce fait, la contribution des femmes dans l'activité économique n'a pratiquement pas évolué entre 1990 et 2010 (World Bank, 2012). L'environnement de l'entrepreneuriat impacte donc la croissance des PME locales. De plus, dans ce secteur, la tendance à la hausse résulte de la bonne perception de la conjoncture économique, de la simplification des formalités administratives et du fonctionnement de la justice (Etogo Nyaga, 2020). Ces facteurs ont contraint l'État à appliquer des mesures drastiques pour reconstruire le paysage de l'entrepreneuriat. Entre autres actions, des ministères sont reconfigurés pour prendre en charge les questions à propos du genre et de l'inclusivité.

L'Organisation internationale du Travail (OIT, 2017a) a publié une enquête auprès des entreprises informelles qui adoptent la stratégie qui vise à migrer vers la formalisation de l'informel⁴. Expurger l'informel de l'économie locale est le cheval de bataille du gouvernement et des partenaires impliqués dans la cause de l'entrepreneuriat au Cameroun⁵. Le climat des affaires connaît donc de nombreux obstacles, et l'urgence de la solution incombe aux pouvoirs publics. Le secteur de la

³ En effet, la déstructuration sociale a engendré des bouleversements au sein des rapports sociaux, contribuant à reléguer certains groupes de personne en dessous des autres au sein de la hiérarchie (Ivebi Mandjek, 1991).

⁴ La formalisation de l'informel est discutée en terre africaine par des courants qui militent pour l'intégration des activités dans l'économie formelle. Cette opération vise, entre autres, la fiscalisation de ces activités.

⁵ Il a lieu de signaler que la généralisation de la formalisation de l'informel est peu réaliste au Cameroun. La question se pose : les États ont-ils les moyens d'y parvenir ? Cette question pertinente reste ouverte et peut être débattue dans des recherches ultérieures.

fiscalité constitue un frein majeur pour la croissance du nombre d'entreprises formalisées. Au plan social, la corruption empêche l'implication des investissements extérieurs. À tous ces maux s'ajoute la stigmatisation des personnes, telles que les femmes.

Le Cameroun a adopté la Charte des investissements en République du Cameroun du 31 décembre 2011, une Charte exclusivement liée à l'investissement et appliquée par la Loi n°2013/004 du 18 avril 2013, fixant les incitations à l'investissement privé. Cette volonté des autorités de bâtir une compétitivité par des investissements et de l'épargne s'arrime aux objectifs de l'action économique et sociale du pays (Art. 2). Ce document vise à renforcer le rôle clé de l'entrepreneur·e, de l'investisseur·se et de l'entreprise privée en les plaçant comme facteurs cruciaux de création de richesses et d'emplois à l'attention non seulement de l'ensemble de l'appareil étatique, mais également de toute la société (Art. 2, al. 3). En un mot, à travers l'État, le Cameroun participe à la promotion des initiatives privées pouvant participer à une valorisation du tissu économique. Cet outil pour la (re)valorisation et la (re)structuration de l'entrepreneuriat offre énormément de potentiel pour les jeunes promoteur·rice·s locaux. Il est vrai que la Charte ne précise pas le cas spécifique de l'entrepreneuriat féminin. Cependant, elle clarifie la problématique concernant la création des richesses par toutes les composantes sociales. Cette nation a besoin de la participation de toutes et de tous pour les élans de prospérité escomptés. Penser la performance dans une visée participative nécessite une forme de reconsidération de la division du travail. Les lignes qui suivent permettront de rendre compte des dispositions légales de l'entreprise au Cameroun.

2. La place de la femme dans le cadre légal de l'entreprise au Cameroun et l'inclusivité

Du point de vue légal, la femme bénéficie des mêmes privilèges que l'homme. Dans ce sillage, le Cameroun s'efforce de se conformer à la législation internationale en matière de respect des droits de la personne. Cette partie de l'argumentaire a pour objectif de montrer la place des femmes en fonction du cadre juridique. L'entrepreneuriat féminin ne saurait cependant être hissé au pilori dans toutes les communautés camerounaises. Les reliques sociologiques de quelques régions continuent à impacter cette catégorie sociale. Pourtant, sa participation et son intégration dans le développement économique du pays sont fortement attendues.

2.1. Évocation et analyse du cadre juridique

La Constitution du Cameroun évoque l'égalité entre les personnes. L'égalité énoncée précédemment est complétée par d'autres paragraphes ainsi que par des dispositions de non-discrimination à l'article premier. Plus spécifiquement, cette loi fondamentale confère la capacité d'apporter leur contribution au développement du pays, car, en effet, toutes et tous sont juridiquement égaux. Dans la même veine, le Code du travail établit l'équité salariale, et les ministères en charge les déclinent dans les bulletins de solde des fonctionnaires femmes et hommes. Des éléments des conventions internationales indiquent la parité entre la femme et l'homme dans la contribution à l'élaboration des stratégies dans l'emploi et la profession. Il en est de même pour la construction des richesses. En 1988, le Cameroun a ratifié la Convention n°111, signée en 1958, sur la discrimination dans l'emploi et la profession : « *Tout Membre pour lequel la présente convention est en vigueur s'engage à formuler et à appliquer une politique nationale visant à promouvoir [...] l'égalité de chances et de traitement en matière d'emploi et de profession, afin d'éliminer toute discrimination en cette matière* » (Cf. article 2 de cette Convention). Cette disposition vient renforcer la Convention n°100 (1951) sur l'égalité sur la rémunération. Le Cameroun a également ratifié cette dernière le 25 mai 1970 (OIT, 2017b).

Ces actes étatiques insufflaient des lueurs d'espoir : un tournant important semblait se profiler à l'horizon à propos de la féminisation des affaires. Par conséquent, la ratification de cette Convention internationale a aidé à une démocratisation des pratiques. L'exclusion sociale des personnes semblait progressivement bannie, engendrant une forme de reconstruction et de reconstitution identitaire au féminin. Les femmes s'exprimeront graduellement en faveur de leur démarginalisation. Les termes de cette Convention montrent cette facilité à naviguer simultanément et/ou successivement sur toutes les formes de professions formelles et informelles.

Le cadre juridique relatif à la défense des intérêts des femmes va s'étendre en Afrique avec le protocole de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatifs aux droits de la femme, adopté en 2003. Plus précisément, l'Afrique au sud du Sahara partage un même fond de gouvernance, d'exclusion et d'inclusion identitaires. Cette réforme ouvre une voie à la liberté et offre un avenir visant l'autonomisation participative des femmes en terrain économique. Parmi les objectifs de la signature de ce protocole figure le point suivant : des conditions de promotion et de

soutien aux métiers et activités génératrices de revenus. Il faut également relever que le Cameroun tient compte de son appartenance au continent dans la réalisation de ses objectifs liés au domaine des affaires. L'évocation de cette Charte rappelle la nécessité pour tous les pays de rester en harmonie avec les textes entrepreneuriaux concernant l'Afrique et la sous-région de l'Afrique centrale.

À l'aune de cette Charte africaine, il revient à relever les entours des actes encadrés par l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) à travers ses instruments juridiques opposables aux États membres. Cette organisation, via les pays signataires, incluant le Cameroun, met en place des mécanismes d'harmonisation du droit des affaires dans le continent. Cette juridiction offre des textes pour encadrer l'activité économique. Malgré quelques ratifications, l'ineffectivité de l'application est une réalité (Kainga Omari, Okala Mwenda et Abeli, 2019). C'est le lieu de définir l'entrepreneur·e comme une « personne physique qui, sur simple déclaration prévue dans le présent Acte uniforme, exerce une activité professionnelle civile, commerciale, artisanale ou agricole » (Article 30 du Droit Commercial Général révisé de 2010).

Finalement, ce cadre juridique riche en termes égalitaires traduit une volonté manifeste des autorités et de la classe politique de reconstruire la conscience sociale en vue de la participation de toutes et tous aux activités économiques à valeur ajoutée. Il a été attesté que subir des séquences d'exclusion et de marginalisation ne saurait inciter à un épanouissement total, encore moins à une émancipation entrepreneuriale (Georges et Mbiedop Wandji, 2020). Il est par ailleurs admis, à travers l'étude de Magne et al. (2017), que toute forme de stigmatisation et de discrimination socio-économique ne tient compte ni de la classe sociale dans laquelle la femme est issue ni de son niveau d'étude. Ce rejet s'étend davantage lorsqu'elle rencontre des difficultés, à l'instar d'une pathologie. Les éléments du cadre légal susmentionné sont appuyés par quelques facilités gouvernementales répertoriées dans les lignes qui suivent.

2.2. Facilités gouvernementales dans la mise en œuvre du cadre juridique

Il faut mentionner que 90% des acteur·rice·s de l'informel salarial camerounais sont des femmes. Ces dernières se déploient dans la couture, la coiffure, l'artisanat et le commerce (Azambou Ngintedem, 2020). Le processus de formalisation entrepris par les partenaires qui participent au

développement propose un point important afin d'allonger la liste des femmes fortement impliquées dans la génération du produit intérieur brut (PIB). Le potentiel entrepreneurial des femmes camerounaises est à l'image de ce qui est observé dans divers pays (Biloua Fouda, 2014). Sur la scène internationale, il est clair que leurs prouesses sont reconnues et valorisées. Malgré la difficulté d'accéder aux ressources, une volonté de se démarquer se dessine.

Les facilités offertes par le Cameroun dans l'amélioration du cadre des affaires ont connu un tournant décisif comme susmentionné, avec la création du MINPMEESA. Au sein de ce ministère, une direction chargée de la PME a été mise en place comme unité centrale dans l'accompagnement et la gestion des entreprises. Le Centre de Formalités de Création d'Entreprise (CFCE), organe gouvernemental, s'applique à organiser des activités sous forme de structure formelle réalisable en 72 heures. Ce guichet unique rassemble les intervenant-e-s de la chaîne administrative dans la création d'un établissement individuel ou collectif, en vue de faciliter les procédures dans ce délai raisonnable. Le gouvernement y est impliqué à travers des formations, des suivis ainsi que des appuis qui participent au développement, au soutien et au financement⁶, via les centres tels que les CGA (Centre de Gestion Agréé), les pépinières d'entreprises et les maisons de l'artisanat.

3. Des femmes aux multiples statuts « entrepreneuriaux »

Pour traiter des multiples casquettes de cette catégorie sociale, il paraît judicieux de constater qu'à partir des périodes de l'indépendance du Cameroun, ce pays doit se conformer à la donne internationale. La déstructuration sociale est perçue en raison de ce que le statut des femmes change et au lieu de jouer les rôles des périodes précoloniale et coloniale, il est question de recevoir des instances gouvernementales des postes, voire des fonctions. Il convient donc de se poser les questions suivantes : comment les femmes sont-elles mises de l'avant dans l'entrepreneuriat ? Comment se positionnent-elles par rapport à l'entrepreneuriat ?

⁶ Loi N° 2015/010 du 16 juillet 2015 modifie et complète certaines dispositions de la Loi N°2010/001 du 13 avril 2010, portant sur la promotion des Petites et Moyennes Entreprises au Cameroun.

3.1. Des exemples de la présence féminine dans les sociétés étatiques ou parapubliques

L'autovalorisation passe par la culture de la confiance en soi et la mobilisation positive des caractères multitâches, multifonctionnels, voire multiprofessionnels⁷. Les secteurs à actionner concernent la recherche des droits légitimes en politique, en économie et même au niveau de l'intégration sociale (Ondoua Biwolé et Tchankam, 2020). Le Cameroun naît en 1960, mais il faut attendre 1975 pour qu'une femme devienne ministre. Il est question ici de Delphine Zanga Tsogo, qui sera ministre adjointe de la Santé Publique en 1970 et vice-ministre de la Santé Publique en 1972. À partir de sa désignation, une lueur d'espoir est ressentie chez les femmes du pays.

Les secteurs du pétrole, de la gestion et du management des entreprises publiques sont restés l'apanage des hommes jusqu'à la nomination de Moampea Mbio, née Manzoua Véronique, au poste de directrice générale de la Société Camerounaise des Dépôts Pétroliers (SCDP). Cette avancée notoire rompt avec la marginalisation des femmes dans les sphères de prises de décision. Le parcours atypique de Moampea Mbio montre la dimension plurielle des compétences des femmes. Cette comptable de formation gère une entreprise fortement engagée dans un programme d'extension de ses capacités de stockage. Avant sa nomination au poste de directrice générale, elle a occupé successivement les postes de cheffe de service de l'exploitation à la Caisse de Stabilisation des Prix des Hydrocarbures (CSPH), entre 2004 et 2017. De 2017 à 2018, elle a été directrice adjointe du CSPH.

Dans les décennies antérieures, il existe des femmes ministres ainsi que des femmes qui occupent de hauts postes de responsabilités. Nous pouvons en soulever quelques-unes. Par le décret n°2015/434 du 2 octobre 2015 portant sur le réaménagement du gouvernement, Minette Libom Li Likeng Mendomo accède à la tête du ministère des Postes et Télécommunications, un poste longtemps occupé par des hommes. Cette rupture met de l'avant la capacité managériale des femmes dans un domaine aussi sensible que la télécommunication et ses réseaux connexes. Cette Ministre a occupé le poste de directrice générale des douanes de 2008 à 2015. Soulignons également que Judith Yah Sunday Achidi Achu est devenue directrice générale de la Cameroon

⁷ Ces caractères multitâches, multifonctionnels voire multiprofessionnels sont notés ici. Durant la période précoloniale, occuper plusieurs postes, posséder plusieurs fonctions, être multitâche étaient normal. Ces caractères constituaient et constituent un atout. Ils sont valorisés dans la société dite traditionnelle.

Telecommunications (Camtel) grâce au décret présidentiel du 14 décembre 2018. Avant de prendre les commandes de cette entreprise d'État, elle occupait le poste de directrice commerciale dans la région du Sud-Ouest.

En définitive, les noms mentionnés témoignent de la capacité managériale des femmes. Il s'avère difficile de parcourir toutes les entreprises publiques pour en ressortir l'impact positif qu'ont les femmes dans le cadre de ce travail. Cependant, il faut noter le progrès réalisé par le Cameroun dans la reconnaissance de leurs compétences. Ces efforts évoluent lentement, mais des améliorations sont perceptibles.

Les nombreux hommes à la tête d'entreprises ont occulté la capacité des femmes à, elles aussi, obtenir des postes de pouvoir. Que dire de la faible mobilité pour leur ascension sociale ? Le confinement à des postes peu stratégiques ou symboliquement marginaux est également constaté. C'est le cas des postes comme celui de premier ministre, de président du Sénat ou de président de l'Assemblée Nationale. En définitive, force est de constater que ces cercles de décision ont été monopolisés par les hommes. Ce monopole est aussi constaté dans le secteur industriel, mettant les femmes en marge dans ce domaine.

3.2. Catégorie industriellement sous-représentée

Dans ce paragraphe, il s'agit d'indiquer la rareté des femmes dans le secteur industriel. Cette question des femmes dans les industries ou des femmes propriétaires d'industrie est délicate en Afrique, car peu de pays de ce continent effleurent l'industrialisation. En d'autres termes, en raison des pays faiblement industrialisés, cela signifie que peu de personnes possèdent des industries. Dans ce contexte, les femmes sont rarement présentes dans ce domaine. Le portrait de la toute première femme en Afrique à disposer d'une industrie est éloquent (Ondoua Biwolé et Tchankam, 2014). L'industrielle Chicot Audrey s'est spécialisée dans la fabrication des pièces métalliques.

Une enquête de l'Institut National de la Statistique (INS, 2012) signale le taux d'activité des hommes à 87,3% et à 82,4% pour les femmes. En 2007, la même enquête présentait le taux d'activité des femmes à 78,8%. Ces progrès illustrent une transformation de l'état d'esprit des femmes au Cameroun. Ces dernières sont plus entreprenantes et leur dynamisme est bien visible.

Leurs postures se perçoivent à travers des regroupements et des associations socio-économiquement orientés vers les intérêts des membres. À titre d'exemple, le Groupement des femmes d'affaires du Cameroun (GFAC) comptait 480 adhésions en 2020⁸.

La Ministre Célestine Ketcha Courtès s'est arrogée un domaine des affaires au Cameroun, dans une arène de prédilection « confisquée » par le masculin. Sa poissonnerie Qween Fish Cameroon a vite brisé le monopole détenu par Congelcam⁹. Pour une certaine classe, avant les années 1990, il paraissait presque malséant d'évoquer affaires au féminin. Dans cette veine, le concept d'« homme d'affaires » s'est généralisé au détriment d'autres notions. Le vocable de « femme d'affaires » est relativement récent dans le vocabulaire entrepreneurial dans ce pays, comme le témoigne cette sorte de pléonasme « femmes-hommes d'affaires ».

Au-delà de la réalité des nominations des femmes, il existe le phénomène de femmes qui s'investissent par elles-mêmes dans les activités et se singularisent par leurs réalisations. Françoise Foning est un exemple éloquent. Elle s'est investie dans le secteur économique à Douala en se distinguant par ses initiatives génératrices de revenus. Au cours des années 1990 et 2000, grâce à son expertise dans le domaine des affaires au Cameroun, Françoise Foning appartenait au monde des affaires au féminin. Il s'avère abscons de saisir cette donne sans invoquer cette figure. Au niveau national, elle a été députée et mairesse de la ville de Douala 5^e en même temps qu'elle assurait les fonctions de présidente fondatrice du GFAC. Son innovation s'est également répercutée à l'international, alors qu'elle est devenue présidente fondatrice du Réseau africain pour le soutien à l'entrepreneuriat féminin (RASEF) et présidente honoraire de l'Association mondiale des femmes cheffes d'entreprises (ONG FCEM) de 2005 à 2012. Il faut mentionner que l'auréole nationale et internationale se traduit par diverses activités génératrices de revenus (AGR) : bar-restaurant, commerce international, import-export, polyclinique, fabrique des médicaments, enseignement secondaire, gestion de plus de 100 véhicules de transport, extraction de graviers, usine de confection des meubles et construction des bâtiments et des routes. Le cas de Foning n'est

⁸ Pour plus d'informations, voir www.agencececofin.com/.

⁹ Congelcam est la plus grande poissonnerie au Cameroun. Il s'agit d'une entreprise de négoce et de distribution de poisson congelé dans tout le pays.

pas atypique, car l'éthos managérial camerounais revendique plusieurs personnalités multi-entrepreneures.

3.3. Des PME estampillées au féminin

La productivité des entreprises portées par les femmes gagne du terrain au regard de l'étude menée par l'INS. Plus spécifiquement, 7,8% des entreprises dirigées par les hommes ont réalisé un chiffre d'affaires supérieur à la moyenne nationale contre 6,3 % chez les femmes. Entre 1990 et 2000, une étude semblable a établi un degré élevé des taux de remboursements des crédits pour les activités génératrices de revenus chez les Camerounaises. À partir de ce constat, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) a financé une structure dénommée Micro-Projets Productifs en Faveur des Femmes du Cameroun (MPPF-CAM). Par un volet d'encadrement à l'innovation, cette initiative a engendré deux cadres de microfinance : CEC-Prom et CEC-Prom Mature (Batibonak, 2000 ; 2008 ; 2009). Nous reviendrons sur l'effectivité de cette structure de microfinance dans les paragraphes qui suivent.

Le rapport *Entrepreneuriat et genre au Cameroun* publié par l'INS relève des repères incontournables pour cerner la corrélation entre rapports sociaux et investissement. Pour le Recensement Général des Entreprises (RGE-2, 2016), 37,5% des promotrices d'AGR sont des femmes. Leur focale vers les très petites, petites et moyennes entreprises s'explique par ce caractère unipersonnel. *A contrario*, dans les grandes entreprises, elles sont représentées à 11,4%. Pour Jeanine Fotso, multi-entrepreneure dans l'immobilier, l'assurance, l'import-export de véhicule, le commerce, la couture et l'agriculture, le problème de la PME réside dans l'explosion constante du taux d'imposition qui représente une source de découragement (entretien avec Jeanine Fotso à Yaoundé, le 20 février 2022).

3.4. Concentration micro-entrepreneuriale

Les comportements d'épargne des femmes au Cameroun montrent leurs atouts dans la gestion courante. Au quotidien, leurs postures exemplifient des habitus d'épargne en monnaie, en bien, en matériel ou en nature. Avec l'ambition de développer les acquis factuels des femmes, ces dernières se mettent dans des microstructures afin de solidariser et de saisir les opportunités rentables. Les tontines, ancrages pour le décollage des secteurs informels, sont indexées. Le potentiel

entrepreneurial féminin est manifeste (Bilola Fouda, 2014 ; Kamayou, 2022). Cet élan ne saurait s'arrêter à de simples organisations individuelles. Cette option qui participe à l'émergence des entreprises encourage ce financement subsidiaire. Cependant, chez les femmes, il persiste des difficultés à accéder aux ressources. Pour pallier à ces obstacles, une féminisation des coopératives s'est engendrée à partir des années 2000 (Okani, 2021). L'économie sociale et solidaire, après les microréalisations, reste l'un des domaines *a priori* bien pensé pour encourager les initiatives.

Dans ses travaux sur l'article 6 du Droit des affaires OHADA, Rachel Okani (2021) souligne deux principales coopératives financières de femmes orientées vers leur autonomisation : La Mutuelle Financière des Femmes Africaines (MUFFA) et la CEC-Prom Mature (fig. 1). Ces organisations constituent un levier pour les bénéficiaires via des services similaires à ceux des banques classiques. En vue d'un taux de réussite acceptable, les moyens de garanties sont adaptés aux profils des cibles. Cette formule montre l'engagement d'une société féminisée prête à s'organiser afin d'avoir un impact dans son milieu de vie. Les résultats enregistrés par la CEC Prom Mature sont intéressants (fig. 2). Les statistiques présentent 24 années d'existence, 6 000 membres, 300 projets financés annuellement et organisés par des femmes. Il convient de conclure que, dans le contexte de la microfinance camerounaise, il s'agit d'un résultat intéressant. En effet, les banques financent peu ou prou les projets informels, et les femmes sont concernées par cette rareté d'accompagnement bancaire.

Figure 1. Présentation de la CEC Prom Mature

CEC PROM MATURE

La CEC PROM MATURE (Coopérative d'Épargne et de Crédit des Promotrices Matures avec Conseil d'Administration "COOP CA)" est un établissement de microfinance de 1^{ère} Catégorie, agrément N* 00785/MINFI du 26/12/2002, inscrit au Conseil National du Crédit sous le Numéro EMF/2011/0098 du 17/05/2011, affilié au réseau CamCCUL.

Source : <https://cecprommature.com/>

Figure 2. Quelques chiffres de la CEC Prom Mature



Source : <https://cecprommature.com/>

Pour résoudre l'équation du financement à long terme, la microfinance constitue un mécanisme important (Yitamben, 2004 ; Bomnsa, 2021). Paradoxalement, ce modèle est contraint de s'arrimer au style classique en matière d'octroi de crédit bancaire. Cette configuration obstrue, au plan fonctionnel, le dessein originel de la structure de la microfinance. La CEC Prom Mature offre des services financiers comme solution idoine dans les mécanismes de soutien de très petites, petites et moyennes entreprises. Créée en 1987, l'Association pour le Soutien et l'Appui à la Femme (ASAFE) se positionne comme un autre soutien financier à l'entrepreneuriat féminin grâce à une approche adaptée aux bénéficiaires dans le souci de conférer autonomie, autoportance et autosuffisance (Yitamben, 2004). Comme alternatives, les associations, les tontines ainsi que les groupes d'initiatives communes (GIC), les organisations non gouvernementales (ONG) et les organisations de la société civile (OSC) participent à la consolidation des initiatives et à l'aboutissement de réalisations concrètes. Des formes d'investissement embrassent ainsi tous les aspects de l'économie et participent à exposer leur talent et leur capacité.

3.5. Des sur-positionnements féminins dans l'informalité

Une vision de la réalité définit les femmes versées majoritairement dans l'informalité comme auto-entrepreneures. En effet, 5% utilisent une main-d'œuvre salariée de plus de 10 personnes. En Afrique, le secteur informel a une influence positive sur l'entrepreneuriat féminin (Memdjofeng Toche, 2020 ; Makunza Kéké, 2020 ; Azambou Ngintedem, 2020). Il exemplifie le domaine

d'opérationnalité des activités des femmes. Cette logique est incrustée dans les épreuves auxquelles sont corrélées les actions d'urgence. Un des volets prisés d'expression reste le commerce. L'expansion de l'urbanité a contribué à l'explosion des espaces marchands périurbains, et « ces marchés malgré leurs caractères temporaires sont [...] occupés par des femmes qui assurent à la fois le rôle de grossistes et de détaillantes » (Azambou Ngintedem, 2020, p. 157). À une époque, il apparaissait que la donne « marché » ou encore « petit commerce » était connotée au féminin à cause de la surreprésentation.

Objectivement, il s'avère impossible de créer des conditions de formalisation du travail de la majorité de la population active. L'expansion des secteurs informels intervient dans une situation de faible création d'emplois dans le public et le privé formel. Au Cameroun, environ 90% de la population active est employée sous le couvert de l'informalité (INS, 2011). Dans cette portion, la majeure partie est constituée de femmes. Les salariés formels constituent la minorité, c'est-à-dire qu'ils sont moins nombreux que dans l'informel. Autrement dit, le formel représente l'alternative, tandis que l'informalité représente la règle, donc la norme. Dans une visée réaliste, ce domaine de l'économie qui recrute un grand nombre transite par la restructuration, l'encadrement et la valorisation.

Pour cerner les trajectoires féminines entre formel et informel, Murielle Natacha M'Bouna (2019) émet quatre propositions autour de la carrière. Ces quatre propositions se déclinent ainsi : formelle, informelle, non formelle et non informelle. Il ressort de cette étude qu'une forme de dynamisme engendre de nouveaux habitus. Pour certaines femmes, il s'agit de procéder à une migration de l'informel à la légalité de leur AGR. Pour la plupart du temps, la participation économique répond aux charges courantes. En effet, les femmes sont plongées dans l'informel et se recrutent logiquement dans ce cadre (Mfombang, 2011). En outre, il apparaît que le désir d'informaliser ne s'illustre pas comme le choix idéal. La nécessité de créer des conditions d'adaptabilité s'impose, comme le souligne Flavie Wamba, une autoentrepreneure dans la ville de Yaoundé : « Au lieu de nous cantonner dans les bureaux, organisez les emplois dans tous les secteurs de la vie. » (Entretien avec Flavie Wamba du 13 octobre 2021) Est-il possible d'employer toute la population active ? Quels sont les cadres capables d'opérer un tel recrutement ? L'État est-il en mesure de pourvoir à toutes et à tous des postes salariés ? Sommes-nous encore à la période de l'État providence ? Cette époque de l'État pourvoyeur a-t-elle réellement existé au Cameroun ? Ces questions ne prétendent

pas obtenir une solution. Elles visent à inciter la réflexion pour capter ce réalisme de la normalité de la formalité adossée à l'objectivation de la normalité de l'informalité, donc de l'entrepreneuriat.

Si le secteur informel pouvait être considéré comme ensemble des activités créées pour résoudre l'épineuse question de la demande du travail, il apparaît un point de concentration de la quasi-totalité de la population active. Par conséquent, il s'enregistre aussi une forme égalitaire entre les genres : toutes et tous semblent égaux face aux vicissitudes de l'informel. De plus, les femmes seraient même privilégiées dans cette arène, au regard de leur flexibilité adaptative attestée face aux contingences de la vie (Backiny-Yetna, 2009). Une enquête nationale sur le secteur informel indique que ce dernier représente l'une des principales sources de revenus des ménages. Tel que susmentionné, les femmes y sont plus représentées que les hommes et le revenu des ménages est produit en grande partie par elles. Le niveau d'imposition est insignifiant, et la capacité de production est consistante. La possibilité de migration de l'informalité vers une dynamique améliorative pourrait contribuer à l'émergence du Cameroun en 2035.

La participation des femmes dans la satisfaction des besoins de la communauté n'est plus à démontrer. Les Bayam Sellam¹⁰ (ou bayam-salam ou Buy and Sellam) manifestent une inventivité et une créativité, même dans des conditions structurellement et conjoncturellement improbables. L'association des femmes Buy and Sellam du Cameroun (ASBY) modélise l'*empowerment* des membres. En tant que revendeuses, ces actrices du domaine commercial montrent que leur approvisionnement en vivre n'est plus à démontrer grâce aux relais entre producteur·rice·s locaux et consommateur·rice·s. Par extension, cette activité occupe 85% des femmes de ce pays (Nyemb-Wisman, 2011). Réunies en associations ou évoluant seules, ces femmes tentent continuellement d'étendre leur champ d'action.

Ainsi, l'ASBY, créée en 2004 et présidée par Marie Mballa Biloa, fédère les opératrices de ce secteur, qui sont principalement des marchandes vivrières participant au développement. Elle regroupe les intervenant·e·s du circuit de production et d'écoulement des denrées agricoles, de l'élevage, de l'artisanat et des transports. Ce regroupement a permis, en 2005, la programmation

¹⁰ « Le terme « bayam-sallam » est un camerounisme qui vient du groupe de mots anglais « buy and sell » qui signifie « acheter et vendre ou revendre ». Il désigne aussi bien l'activité que l'identification de ceux qui l'exercent » (Meli, Kaffo, Yong et Doungtio Djeuta, 2019, p. 24).

d'un Forum National d'Échange entre les buyam-sellam et les autres acteur·rice·s commerciaux. Son organisation est de plus en plus remarquable au regard des sous-groupes générés : ASBY agriculteurs, ASBY éleveurs, etc. La stratification a induit une visibilité pour chaque subdivision. Cette fédération a pour objectif de renforcer le plaidoyer pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Dans le même sillage, une synergie relancerait le circuit de production et de distribution des denrées alimentaires, envisageant une chaîne de commercialisation. Le champ d'intervention de cette association est d'autant plus vaste qu'il s'avère difficile d'invisibiliser son ampleur. Ces commerçantes sont évoquées dans cet argumentaire pour exemplifier l'élan sur-positionnel. Ces postures participent d'une volonté de valorisation de leurs activités et à apporter une aide locale à l'État. Cet exemple parmi tant d'autres signifie que les femmes tendent vers une visée méliorative : « Nous ne recevons pas une position, nous nous donnons une place », semblent-elles dire par leur entrepreneurialité. Leur dynamisme permet de mieux cerner les contours des initiatives individualisées.

4. Dynamique d'implosion des initiatives individualisées

Dans les conjonctures des affaires, il est approprié de reconnaître le dynamisme des femmes à travers des œuvres spécifiques. Sans prétendre à l'exhaustivité des données sur ce dynamisme, l'accent sera mis sur quelques éléments à partir des résultats des enquêtes et des recensements initiés par les organes étatiques, tels que l'INS ou la chambre de commerce. Il devient possible de montrer, dans cette partie, quelques données sur l'implication des femmes dans les secteurs de l'économie. Le secteur industriel est très peu représenté dans ces actions, et des lueurs d'espoir annoncent des changements possibles relatifs à la discrimination.

4.1. Lueurs et bribes statistiques sur l'entrepreneuriat féminin

L'entrepreneuriat féminin reste un sujet pertinent dans l'employabilité. Il existe une période pendant laquelle les fonctions traditionnellement féminines ou masculines étaient en vogue. Les prises d'initiatives par les femmes étaient une conception peu ou prou acceptée par la masse. La problématique de la généralisation de leur inventivité, fussent-elles très petites, petites ou moyennes, constitue à cet effet une « nouveauté ». Notons que les données scientifiques enregistrées dans le domaine sont encore éparses et sans référentiel véritable (Assoumou Menye et

al., 2017). À l'orée 2020, le pays se trouve dans un entre-deux civilisationnel, et le défi est de demeurer en accord avec la position des femmes de chaque culture. Suite à la période coloniale et à l'indépendance, le désir de s'arrimer à la donne mondiale met en exergue la déstructuration sociale. Pour s'ajuster à la mondialisation, la progressive rupture des formes d'éducation des femmes a permis une implosion de la femme coincée entre les systèmes de valeurs des différentes nations. Vraisemblablement, les ressources humaines multitâches, multifonctionnelles et multiprofessionnelles, au sens positif du terme, constituent un atout pour la société. Les lignes qui suivent tentent d'analyser les données de certaines études mentionnées précédemment pour souligner le taux d'occupation de l'espace entrepreneurial contemporain.

Assoumou et Guetsop (2017) présentent les résultats d'une étude élaborée auprès des entrepreneures des villes de Yaoundé et de Douala. L'échantillon de cette recherche était constitué de 120 femmes, enracinées dans le domaine. Cet entrepreneuriat est présent dans les domaines suivants : la cosmétique, l'artisanat, la peinture, la confiserie, la bureautique et le secrétariat. L'industrie reste la grande absente de cette enquête, avec plus de 60% de la population dans des domaines, tels que la parfumerie (10%), la coiffure (18%), la restauration (17%), le commerce général (10%), etc. Si les hommes ont commencé à accepter la présence des femmes dans des emplois jadis appartenant aux hommes, il est possible de constater que cette libération est loin d'être totale. De plus, le poids de l'imposition par les autorités fiscales n'est pas favorable pour toute l'industrie. Dans ce sens, la singularité des raisons de cette absence pointe le curseur du contextuel (Mburano et al., 2013). Les politiques du pays en la matière ne cadrent pas avec les initiatives du registre de l'informalité. Cette inadéquation relèverait d'une volonté de décourager pour maintenir la marginalisation et l'exclusion. Les raisons liées au financement ne peuvent pas être occultées. Pour une industrialisation d'envergure, la détention d'une identité bancaire conséquente est indispensable. Le manque de ressources financières s'érige en véritables obstacles pour les entrepreneures dans les investissements d'envergure.

L'absence ou la quasi-absence des femmes dans la macroéconomie est préoccupante, considérant l'idéologie égalitaire promue par les textes locaux, nationaux et régionaux ainsi que par les organisations internationales. Aux côtés de l'absence de financement, figurent les lenteurs dans les cessions et/ou les ventes des domaines fonciers aux femmes (Okani, 2021). Or, pour un

investissement d'envergure industrielle, la bancarisation classique exige des garanties tenant à la taille du titre foncier dont, malheureusement, ne disposent que très rarement ces entrepreneures.

4.2. Les domaines de prédilection entrepreneuriaux des femmes

Les performances entrepreneuriales de la femme camerounaise font l'objet de plusieurs études scientifiques dans le but de cerner le volte-face théorique en la matière (Batibonak, 1997 ; Tchouassi, 2020 ; Ndjah Etolo, 2020 ; Kamayou, 2022). Les domaines d'action ne sont guère loin des besoins immédiats. Le secteur du commerce a constitué le domaine de départ pour les femmes et leurs investissements. En commercialisant elles-mêmes leurs produits, les agricultrices peuvent prétendre à l'indépendance financière. À l'observation, cette dernière se focalise pour concourir l'ampleur des charges familiales. Des auteur-riche-s, à propos de la condition féminine dans les régions forestières, relèvent que la majeure partie des produits de l'agriculture est destinée à la vente (Azambou Ngintedem, 2020 ; Tchouassi, 2020 ; Kossi et Batibonak, 2022 ; Kamayou, 2022). Ainsi s'illustre la portée des marchés des régions de l'Ouest qui ont la vocation de favoriser les échanges entre les approvisionneuses des grandes métropoles. Pour s'en sortir financièrement, les investisseuses épargnent progressivement de petites sommes d'argent. Lorsque le montant est élevé, il devient possible d'ériger une activité génératrice de revenus. À titre d'exemple, l'épargne collectée et ces formes solidarisées à micro-échelle impulsent la création d'un point commercial, d'un salon de coiffure, d'un atelier de couture, d'une épicerie, d'un point de *call box*¹¹, etc. (Kamayou, 2022).

Le fichier de la Chambre de Commerce, de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat (CCIMA) montre que sur 1 437 entreprises féminines enregistrées entre 2000 et 2005, 843 propriétaires appartiennent au secteur formel tandis que 594 relèvent du secteur informel. Ces chiffres indiquent que des femmes sont ancrées dans l'investissement et le privé (Onana, 2009). Ces données concernent les divers domaines de l'économie locale. Dans le rapport de 2020 de l'Institut National de la Statistique (INS) intitulé *Entrepreneuriat et genre au Cameroun*, il était question d'évaluer les mesures entreprises par le gouvernement pour aller vers une parité homme-femme. Cette étude reprenait les résultats du deuxième Recensement Général des Entreprises de 2016. Ce recensement

¹¹ Le call box est une activité informelle de commerce des produits téléphoniques. Cette activité se pratique généralement aux abords des rues principales des zones urbaines en Afrique.

évoque que 37,5% des personnes promotrices des entreprises sont femmes. Ce signal est loin de l'équilibre parfait souhaité.

5. Contours, complexité et modes de démarginalisation

Le domaine de l'entrepreneuriat constitue la voie par excellence pour résoudre le problème du développement de l'Afrique et du Cameroun. La démographie galopante constitue un défi, car il s'avère abscons d'absorber la forte masse des demandeur·se·s d'emploi. Les prévisions des structures pertinentes estiment la population à 32 millions autour des années 2030 (INS, 2011). Il est, par conséquent, urgent que le domaine de l'employabilité et de la mise en exécution des idées de projets soit indexé. De plus, il serait possible d'agir et de redonner une vision nouvelle de l'éducation des enfants, reposant essentiellement sur l'entrepreneuriat et la création des richesses ou d'emplois décents. Si les femmes, en raison des clivages socioculturels, sont déchirées par des préoccupations de cette envergure, l'émancipation contemporaine les oblige à essentialiser leur existence. Revisiter la sociologie du droit, de pouvoir et de domination révèle que les symboles sur lesquels l'homme prenait appui pour marginaliser le genre opposé sont progressivement désuets (Roger, 1986 ; Benradi, 2008 ; Okani, 2021). En contemporanéité, le pouvoir et la domination s'enlisent d'une riche gamme symbolique (Akoa Mbarga, 2021) pour s'affirmer, s'exprimer, mais également pour exister ou/et augmenter leur visibilité. Les éléments culturels adoués par le patriarcat théorisent et idéalisent la masculinité. Face aux contingences, les statuts et les positions des genres suscitent l'intérêt des chercheur·e·s. La division du travail a encouragé un changement dans les habitudes de certaines catégories, tout en complexifiant même ces rapports individuels et collectifs. Comme rebondissements dans une phase de crise socio-économique où les charges familiales sont prégnantes, l'implication de toutes les composantes viserait à déclencher de nouveaux comportements à l'instar du surentrepreneuriat, que nous dénommons encore multi-entrepreneuriat ou entrepreneuriat multidomaine. En résumé, l'entrepreneuriat multidomaine est le fait d'entreprendre plusieurs activités, d'être propriétaire d'entreprises et de participer à diverses initiatives socio-économiques. Les femmes s'illustrent dans cette forme multi-entrepreneuriale.

5.1. Surentrepreneuriat féminin

Au Cameroun, le surentrepreneuriat féminin se manifeste par la possession de différentes activités génératrices de revenus. La génération actuelle de femmes est traversée par une vague d'émancipation qui visibilise le caractère novateur, inventif, e-novatif et entrepreneurial de cette couche sociale (Batibonak, 2022). Au-delà des simples initiatives, la féminisation entrepreneuriale débute dans les années 1990 (*Ibid.*). Nous illustrerons nos propos par le cas de la partie septentrionale du pays.

Les régions du septentrion¹² ont été considérées comme le fief discriminatoire à l'endroit des femmes. Cependant, l'émancipation devenue notable dans cette partie du pays enregistre l'un des meilleurs résultats. L'entrepreneuriat coopératif ou solidaire (Mewouth Thang, 2021 ; Kamayou, 2022) reste le credo du dynamisme des femmes du septentrion camerounais. Plus spécifiquement, sans moyen de production moderne, le communautarisme développé induit la mise ensemble valorisante et pragmatique : « Dans ce sens, elles [les femmes du septentrion camerounais] sortent progressivement de l'ombre et se hissent au sommet du développement économique du ménage et de la communauté tout entière. Les stratégies de survie mises en place par les femmes de Dang le démontrent à suffisance. » (Kamayou, 2022, p. 135)

La localité de Dang est située dans l'Adamaoua, dans la partie dite du septentrion ou du Grand Nord du Cameroun. Les associations sont une marque d'investissement indéniable, précisément pour épargner de l'argent, gérer les fonds, contracter les prêts, s'entraider, labourer un champ, vanner les céréales, se former aux nouveaux métiers, apprendre ou entreprendre une autre activité. Barnaud, McKey, Deu, Khasah et Garine (2008) présentaient déjà une technique agricole originale propre aux femmes de cette partie de la République. Elles ont réussi à implanter la pratique de sélection et de circulation des semences de sorgho dans le village Wanté et les autres villages voisins. Au cœur de l'insécurité, elles ne lésinent pas sur les efforts pour œuvrer dans la culture, la production, la conservation, la commercialisation, la diffusion et la protection des denrées utiles pour leur terroir. Dans le cadre de cette localité de Dang, l'investissement des femmes se déploie aussi dans le loyer, la construction des maisons d'habitation, la croissance de leurs entreprises et l'acquisition des domaines fonciers individuels et collectifs. L'entrepreneuriat

¹² Il s'agit des régions de l'Adamaoua, du Nord et de l'Extrême-Nord camerounais.

est devenu normal, multisectoriel et multidomaine, entraînant un caractère multifonctionnel aux initiatrices. Cet éthos peut être caractérisé de surentrepreneurial (Barnaud, McKey, Deu, Khasah et Garine, 2008 ; Batibonak, 2008 ; 2009 ; 2022 ; Kamdem, Ikellé, 2011 ; Biloa Fouda, 2014 ; Kamdem, 2015 ; Bella, 2015 ; Assoumou Menye et Guetsop Sateu, 2017).

Le droit international et même sous régional a contribué à une reconsidération des capacités des femmes. En fait, il s'agit d'une extinction des pouvoirs absolus d'un genre et de la distribution inclusive dans la gestion de la société. La marginalisation imposée se situe à l'horizon d'une révision des mœurs. Par conséquent, le plan d'une redéfinition de la division sexuelle du travail est tout aussi à revoir. En contemporanéité, distinguerons-nous aisément une activité forcément liée à la femme ou à l'homme ? Aucune couche sociale n'est vouée à l'exclusion au moment où les politiques sont pensées pour l'émergence nationale (Memdjofeng Toche, 2020 ; Tchouassi et al., 2018). La marginalisation augmente le risque de pauvreté et diminue les opportunités de changement social.

Cet entrepreneuriat multidomaine, encore nommé surentrepreneuriat, semble surcharger les femmes, mais s'illustre comme normal, en ce sens que l'investissement est volontaire en vue de régler les aspérités contextuelles. Le mythe de la femme unifonctionnelle, unitâche ou unidomaine se dégage, et les multiples fonctions sont considérées au sens positif du terme. Si la contamination de cette posture se généralisait, les sociétés en tireraient profit. Dans cette veine, élargir le champ de la réflexion appellerait à l'implication des plus jeunes dans l'émergence. La démonstration de la toute-puissance entrepreneuriale des femmes, pourrions-nous dire, apporte une ouverture vis-à-vis de l'ensemble de la population active, c'est-à-dire une libération avec une perspective de contribution tous azimuts des constituantes de l'économie.

Malgré les difficultés d'accès au financement, à l'emploi, nous ne saurions minimiser les élans et la détermination d'un Cameroun prospère. L'esprit surentrepreneurial des femmes occasionne, en même temps, la libéralisation et pousse vers une réelle autonomisation de toutes les couches que les autorités étatiques gagneraient à encadrer à l'aide d'un tel acquis. Ceci ressuscite la perspective d'accompagnement par les politiques gouvernementales comme un moyen idoine pour parfaire la reconnaissance des droits des femmes. Ce processus sortirait ces dernières des couloirs de l'oubli pour qu'elles puissent participer aux vraies positions en société.

5.2. Démarginalisation par la prise d'initiative

L'entrepreneuriat redonne à l'humanité la place réelle de la capacitation. Il a été attesté que l'inventivité permet un épanouissement au point d'être en mesure de décomplexer, voire de démarginaliser. L'entrepreneuriat met en exergue les compétences. L'équilibre ne saurait se trouver dans l'exclusion d'une partie de sa population, prise dans un argumentaire rattaché aux fonctions de production-reproduction des femmes et de leur incapacité (in)avouée à affronter les mêmes situations que le masculin.

Il revient à rappeler que « l'entrepreneurialité, entendue comme degré de prise d'initiative des acteur-ric-e-s, s'érige en piste de solution pour la démarginalisation » (Batibonak, 2022 : 12). La multi-entrepreneure se sent décomplexée et se donne un statut par ses réalisations. Les activités génératrices de revenus permettent à une personne de mobiliser des finances. Plus nous entreprenons, plus il paraît possible de se défaire des positions marginales, même si c'est à micro-échelle. C'est dans ce sens que l'entreprise peut accueillir les femmes et les hommes. Se positionner dans l'entrepreneurialité change la voie. Nous assistons à une nouvelle configuration des rapports. La modernité ouvre ses portes à une construction efficiente de l'espace communautaire partagé par toutes et tous.

Dans un sillage incitatif, le développement est tributaire de la participation de tous les genres avec l'inclusion comme maître-mot. L'exclusion dans les initiatives, à quelque degré que ce soit, a constitué un frein à la transformation du pays. Aussi, cette circonstance a favorisé une dépendance du local à l'étranger. De nombreuses propositions servent à théoriser la prise en charge des exclues. Il paraît intéressant de se décentrer de cette théorie pour naviguer avec le curseur de la praxis. Comment pouvons-nous décomplexer en pratique ? À travers la multiplicité des initiatives possibles d'autonomisation, la roue de la démarginalisation continuera à tourner, précisément dans une conjoncture multientrepreneuriale. Les constats du sous-emploi et de la rareté des emplois pour toutes et tous relèguent les plus vulnérables à un plan subsidiaire. L'inventivité manifeste sert à combler les écarts multiformes :

Les vulnérabilités, les situations de crise, les constats de précarité, la pauvreté, les formes de marginalités ne constituent que les conséquences de ces facteurs négligés en amont. Il a été constaté que plus on évolue dans le temps, plus les problèmes posés

s'empirent et les acteurs concernés sombrent dans des positions déplorables. À microéchelle, la vulgarisation de l'entrepreneuriat, la décomplexation ou la libération du complexe d'infériorité, et l'emphase sur l'entrepreneuralité augureraient des postures intéressantes en vue de la démarginalisation sociale. Au niveau macro, pour y remédier, la recherche scientifique s'oriente pour les mutations sociales. (Batibonak, 2022, p. 164)

L'entrepreneuriat décomplexe dans ce sens que les retombées financières encouragent et permettent de sortir de la marge. La mise en place d'un cadre stimulant le degré de prise d'initiative, au niveau individuel, apporterait plus d'épanouissement chez les femmes. Nous pensons que pour une plus grande portée, il nécessite d'insister sur l'entrepreneuralité et ses avantages à travers des recherches académiques. Ces dernières permettraient des changements à grande échelle. Le cadre juridique a indiqué des appuis gouvernementaux pour éviter l'exclusion. Les individus, par leur agentivité, se sont ajustés en mettant en place des stratagèmes au sein de leur entrepreneuriat multidomaine pour juguler les temps de crises et de rareté des ressources. Se prendre en charge aux plans social, économique, politique (certes à de petits degrés) rappelle que, outre la voie de l'industrialisation, l'option des cotisations des associations féminines est employée (Kamayou, 2022). Cette formulation s'apparente à un ensemble débouchant sur l'intérêt de la collectivité. Les regroupements des femmes dans les tontines, dans les structures d'épargne et à travers les microfinances clarifient le désir d'obtenir une liberté socio-économique. Cette entraide permet de restaurer la dignité humaine.

Par l'autocompassion, l'individu tente de se libérer du poids de son indignation (Germer, 2013). Dans un sens collectif, il serait important que la dynamique soit initiée par une personne, avec espoir qu'elle sera adoptée par l'ensemble. Ainsi, il en est de même pour l'entrepreneuriat et ses entours. Le communautarisme féminin constitue une ouverture pour s'affirmer et s'imposer. L'accumulation des ressources par l'investissement multidomaine conduit inéluctablement à la sortie de la dépendance. Il n'est donc pas autorisé de confondre indépendance économique et fuite dans les responsabilités. Rappelons que la présente étude analyse le positionnement et l'autopositionnement de la femme, dans l'économie et dans les affaires. L'épanouissement découle d'une autonomisation réussie, bien que les risques ne soient pas exclus.

En définitive, la prise d'initiatives décongestionne, décomplexe, décomplexifie et libère les individus. Considérant les actes liés aux compétences, il devient possible d'admettre que le destin

du Cameroun se trouve entre les mains des entrepreneur·e·s. Plus cette posture se divulgue, plus la démarginalisation se produit. Plus les prises d'initiatives s'observent, plus la décomplexification se manifeste. Plus l'autonomie se déploie, plus les personnes prennent confiance. Ainsi, l'accompagnement des investissements et du communautarisme, la vulgarisation de l'économie solidaire et l'expansion de l'entrepreneuriat pourraient constituer un catalyseur incontournable du déclenchement du rêve émergent (Kamdem et Ikellé, 2011). De toutes les composantes sociétales émergerait une forme de conscience collective sur le sujet en vue d'une orientation participative, sans exclusion, aux acquis pour l'émergence du pays.

CONCLUSION

Le point de départ de notre étude était le manque de positionnement aux postes de décision adossé aux difficultés de prises d'initiatives chez les femmes. Avec recul, le problème de fond serait singulièrement le manque d'accès aux ressources matérielles et financières. En Afrique, l'accès aux postes de décision favorise l'accès aux ressources et la possession d'une identité bancaire crédible. Malheureusement, les femmes demeurent *a priori* hors de ces circuits. S'investir dans des postes d'entrepreneur·e·s procurerait aussi des fonds durables, lesquels, s'ils sont substantiels, libèreraient les personnes initiatrices. Il paraît clair que l'inventivité des femmes laisse une grande marge de manœuvre. Si elles sont très nombreuses dans ces domaines, et que ces derniers se déclinent par une saine émulation, par mimétisme ou par autre moyen, l'effet domino pourrait mener à une explosion. Cet effet « inattendu » serait positif et utile dans ce sens que, depuis des décennies, les changements tant désirés semblent relégués aux calendes grecques.

Le cadre de cette étude a donné à examiner les domaines d'infiltration et de positionnement des entrepreneures. Le retard constaté au niveau de l'industrialisation ne traduit que le blocus autour des idéaux d'égalité, d'équité et de non-exclusion. Les études précédentes au sein des organes comme la chambre de commerce ou l'INS caractérisent les efforts que le gouvernement consent à l'accomplissement de toutes les promesses sur l'égalité de genre. La démarginalisation passant par ces astuces surentrepreneuriales constitue un ferment d'explosion et s'érige en exemple à suivre. Par cette revisitation de divers pans de l'entrepreneuriat au féminin, il ressort à l'entame le levier de la contextualisation singulièrement dans les espaces des Suds, dans les champs africains, en l'occurrence camerounais. De plus, ce décentrage des femmes pour traiter d'elles rejoint ces apports théoriques à l'aune de ce qu'il convient de dénommer « tournant pratique féminin ». Il s'agit de cette ère de prise en main, ou de prise en charge de chacune par ses capacités, par son agentivité, par la mobilisation du contexte et des réalités du vécu.

En outre, dans une perspective d'une égalité de chance et de risque en affaire, les mêmes facilités doivent être accordées à toutes et tous de manière non discriminatoire. L'accès à l'emploi, aux postes de décision, au matériel, au financement, au foncier, au partenariat ou à une coopération économique reste à questionner. Pour gagner le champ de ce qu'il conviendrait d'appeler très petites, ou petites ou moyennes entreprises, il a fallu compter sur l'autocompassion féministe qui

a abouti à une révolution liée au pragmatisme, à l'entraide, à la solidarité et à la mise en commun des biens. En tenant compte de la surentrepreneurialité et de la décomplexation, les luttes de démarginalisation ont jusqu'ici porté leurs fruits. Les pesanteurs culturelles et socio-économiques sont progressivement franchies : « [S]'engager pour actionner le levier de la vraie dépendance, de la véritable autonomie, de la libération complète, de la délivrance du complexe d'infériorité, et surtout de la décomplexation agrémentée par l'emphase sur l'entrepreneurialité, c'est tirer la sonnette des alarmes circonstancielles indiquant les pistes de démarginalisation. » (Batibonak, 2022, p. 152)

BIBLIOGRAPHIE

- Abdoulmalik Habib, O., 1997, « Les femmes et l'activité maraîchère à Maroua (Nord) », dans Basilliat, J., *Face aux changements : les femmes du Sud*, Paris, l'Harmattan, pp. 117-136.
- Akoa Mbarga, G., 2021, *Introduction à la symbolistique*, Yaoundé, Monange.
- Amisi Awezai M'Pala, B., 2017, *Idéologies politiques des femmes travailleuses des services publics : Contribution à l'étude des rapports sociaux de sexe*, Caen, Université de Caen Normandie.
- Assoumou Menye, O. et Guetsop Sateu, F. A., 2017, « L'entrepreneuriat féminin au Cameroun : enjeux et perspectives », *Revue congolaise de gestion*, 2(24), pp. 11-42.
- Azambou Ngnintedem, T., 2020, « Vivriers marchands, marchés périodiques dans la construction des territoires périurbains de Yaoundé (Cameroun) », dans Batibonak, S., Batibonak, P. et Malukisa Nkuku (Ed.), *Économie, économie informelle et emplois en Afrique. Regards des sciences sociales et économiques*, Yaoundé, Monange, pp. 153-172.
- Balgah, R. A. Bomnsa, T. J. and Tchouassi, G., 2020, « Does access to microfinance minimise risks in Cameroon ? », *Revue Africainiste Inter-Disciplinaire*, 11, pp. 125-130.
- Barnaud, A., Joly, H., McKey, Deu, M. et Khasah, C., 2008, « Gestion des ressources génétiques du sorgho (*Sorghum bicolor*) chez les Duupa (Nord Cameroun) », *Cahiers Agricultures*, 17(2), pp. 178-182.
- Batibonak, S., 1997, *Femme entrepreneur et coopération internationale: le cas de la femme camerounaise*, Mémoire de maîtrise, Yaoundé, Université de Yaoundé.
- Batibonak, S., 2000, « J'entreprends donc je suis. La médiation entrepreneuriale de l'affirmation de la femme », *La Biographie sociale du sexe. Genre, Société, et politique au Cameroun*, dans Luc Sindjoun (dir.), Paris/Dakar, Karthala/CODESRIA, pp. 232-271.
- Batibonak, S., 2008, « Déséquilibre de représentation des femmes et développement durable. Le cas des politiques environnementales au Cameroun », dans Malika Benradi (dir.), *Le féminisme face aux défis du multiculturalisme*, Rabat, Université de Rabat/AFARD, pp. 140-150.
- Batibonak, S., 2009, « Entrepreneuriat et changement du rôle de la femme camerounaise », dans Fatou Sow (dir.), *La Recherche Féministe Francophone. Langue, identités et enjeux*, Paris, Karthala, pp. 613-630.
- Batibonak, S., 2022, *Des marginalisés face aux marginalités en Afrique. Éloquences multivariées de l'entrepreneuriat*, Yaoundé, Monange (à paraître).

- Bella, A. E., 2015, « La problématique du genre dans les universités d'État du Cameroun : entre exclusion et inclusion discriminatoire », *Pax Academica*, pp. 2337-2575.
- Bello Fika, H. et Dzoyem Sokeng, G., 2015, « Participation de la femme à l'activité économique au Cameroun », Communication présentée à la 7^e Conférence sur "*Demographic dividend in Africa : Prospects, Opportunities and Challenges*" en Afrique du Sud, du 30 novembre au 7 décembre 2015.
- Benradi, M. (dir.), *Le féminisme face aux défis du multiculturalisme*, Rabat, Université de Rabat/AFARD.
- Biloua Fouda, C. N., 2014, *Dynamisme entrepreneurial des femmes camerounaises : études des cas de développement d'entreprise*, Thèse, Université de Bordeaux.
- Charmes, J., 2005, « Femmes africaines, activités économiques et travail : de l'invisibilité à la reconnaissance », *Revue Tiers Monde*, 182(2), pp. 255-279.
- DSCE, *Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi*, Yaoundé, MINEPAT.
- EDS-MICS, 2011, *L'Enquête Démographique et de Santé – Multiple Indicator Cluster Survey*, Yaoundé, INS.
- Etogo Nyaga, 2020, « Environnement des affaires et croissance des PME au Cameroun », *Journal d'économie, de Management, d'Environnement et de Droit*, 3(2), pp. 113-123.
- Fopa Diesse, T. A., 2015, « Mesures de l'activité économique au Cameroun et relations de genre au Cameroun », Communication pour le Colloque sur le Thème : Genre et activités économiques.
- Georges, G. et Mbiedop Wandji, I., 2020, « Profil des femmes adhérentes dans l'entrepreneuriat en faveur de la liberté financière. le cas de Sairui dans la ville de Dschang au Cameroun », *Moroccan Journal of Entrepreneurship, Innovation and Management*, 5(2), pp. 78-88.
- Germer, C. K., 2013, *L'autocompassion : une méthode pour se libérer des pensées et des émotions qui font du mal*, Paris, Odile Jacob.
- Guérin, I., 2003, *Femmes et économie solidaire*, Paris, La Découverte.
- Iyebi Mandjek, O., 1991, *L'évolution du système agraire en pays Banen*, Thèse de Doctorat 3^{ème} cycle en Géographie, Yaoundé, Université de Yaoundé I.
- Kainga Omari, F., Mwemda, D., Abeli, A., 2019, « L'ineffectivité du statut de l'entrepreneur prévu par le droit OHADA en droit congolais », *Annales de l'UNIGOM*, 9(1), pp. 173-186.

- Kamdem, P., 2015, « Femmes camerounaises en migration. De l'invisibilité institutionnelle à un dynamisme migratoire accéléré », *Hommes et migrations. Revue française de référence sur les dynamiques migratoires*, pp. 115-121.
- Kamdem, E. et Ikellé, R., 2011, « Management de la diversité et genre au Cameroun : une approche en termes d'accompagnement de l'entrepreneuriat féminin », *Humanisme et entreprise*, pp. 49-64.
- Khan-Mohammad, G., Amougou, G., 2020, « Industrie et développement au Cameroun : les dynamiques d'un État dans l'émergence », *Critique internationale*, 89(4), pp. 53-74.
- INS, 2005, *Enquête sur l'emploi et le secteur informel*, Yaoundé, INS.
- INS, 2012, *Phase 1 : Enquête sur l'emploi*, Yaoundé, INS.
- Magne Kouokam, E., Ngando, C. A., Kelly, R., 2017, « Stigmatisation et contraintes de l'accès à la PTME chez les femmes séropositives dans les régions de l'extrême-nord et du Nord au Cameroun », *En Afrique, accoucher après la fin de l'exceptionnalité du SIDA*, [En ligne : <https://journals.openedition.org/faceface/1156>, Consulté le 10 avril 2022].
- Makunza Kéké, E., 2020, « La prise en compte des spécificités culturelles, une condition primordiale du management réussi des MPME africaines », dans Batibonak, S, Batibonak, P. et Malukisa Nkuku (Ed.), *Économie, économie informelle et emplois en Afrique. Regards des sciences sociales et économiques*, Yaoundé, Monange, pp. 57-72.
- M'Bouna, M. N., 2019, « La carrière entrepreneuriale des femmes : une étude des trajectoires entre secteur formel et informel au Gabon », *Question(s) de management*, 26(4), pp. 13-22.
- Mburano, R., Kinyanjui, N. et Maina, L., 2013, *Facteurs explicatifs de l'entrepreneuriat féminin en Afrique Subsaharienne : Cameroun et Kenya*, Dakar, Trust Africa.
- Meli, V., Kaffo, C. Yong, J. et Doungtio Djeuta, N., 2019, « Femmes Bayam-Sallam : insécurité tous azimuts, résistances et innovations sur les routes rurales dans les Bamboutos à l'Ouest-Cameroun », dans Batibonak, S. et Batibonak, P., *Conjectures autour des marginalités*, Yaoundé, Monange, pp. 23-42.
- Memdjofeng Toché, C. L., 2020, *Analyse des dynamiques entrepreneuriales des femmes dans la création d'une entreprise collective : le cas de la création d'une coopérative féminine dans la région de l'Ouest du Cameroun*, Rennes, Université Bretagne Loire.
- Mewouth Thang, A. G., 2021, « L'entrepreneuriat coopératif, levier du développement territorial dans les régions septentrionales du Cameroun », *RECMA*, 362(4), pp. 81-97.
- Mfombang, M. F., 2011, *Cadre de vie et occupation des femmes dans le secteur informel au Cameroun*, Mémoire de Master, Université de Yaoundé II-IFORD.

- Mianda, G., 2020, *Demain l'Afrique : par les femmes et avec les femmes*, Paris, Présence Africaine.
- Ngo Nyemb-Wisman, M., 2011, « Crise de l'État et stratégies de survie des Bayam-sellam au Cameroun », *Les politiques sociales*, pp. 68-84.
- OIT, 2017a, *Cadre normatif, réglementaire et politique de mise en œuvre de la transition vers l'économie formelle au Cameroun*, Genève, BIT.
- OIT, 2017b, *Enquête auprès des entreprises informelles du Cameroun*, Genève, BIT.
- Okani, R.-C., 2021, « La société coopérative: « He for He », « She for She » ou « He for She »? Examen de l'article 6 de l'Acte Uniforme relative au droit des sociétés coopératives au prisme du genre », *Epure*, pp. 255-272.
- Onana, F.-X., 2009, « Les motivations des femmes à entrer en affaires au Cameroun », Colloque international « *La vulnérabilité des TPE et des PME dans un environnement mondialisé* », 11es Journées scientifiques du Réseau Entrepreneuriat, 27, 28 et 29 mai 2009, INRPME, Trois-Rivières, Canada.
- Ondoua Biwolé, V., Tchankam, J.-P., 2020, « Chapitre 35. Récit de vie d'une femme entrepreneur au Cameroun », *Africa Positive Impact*, pp. 361-372.
- Pissang Keller, F., 2011, « La compétitivité de l'environnement des affaires au Cameroun : quelques obstacles observés à la lumière de l'interprétation du rapport 'Doing Business' 2007 de la Banque Mondiale », *African Administrative Studies*, pp. 133-150.
- Rocher, G., 1986, « Droit, pouvoir et domination », *Sociologie et sociétés*, 18(1), pp. 33-46.
- Southall, R., 2004, "Political change and the black middle class in democratic South Africa", *Canadian Journal of African Studies*, 38(3), pp. 521-542.
- Sow, F. (dir.), *La Recherche Féministe Francophone. Langue, identités et enjeux*, Paris, Karthala.
- Tchouassi, G., Ngangué Ngwen, Tekam Oumbe, H., Temfack, S., 2018, « Connaissances entrepreneuriales des jeunes et des femmes et développement économique », *Revue internationale des sciences de l'organisation*, 5(1), pp. 57-79.
- Yitamben, G. M., 2004, « La microfinance en Afrique : en lutte contre la pauvreté », *Finance et bien commun*, 3(20), pp. 74-78.
- World Bank, 2012, *World Development Indicators*. 2012, Washington, World Bank.

